



N° DEL22_101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2022

Le jeudi 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 29

VOTANT : 34

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Cyril JOLY, Christine DENIS, Jimmy JOUHANET, Hafid IBASSEN, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Cécile RILHAC, Tina RAMAH, Housman BATHILY, Landry PERQUIS, Marie-claire LETY, Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM, Ruffin KAPELA

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohamed BOUROUIS donne procuration à Adelaïde HAMITI, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Housman BATHILY, Nassira BENOUARI donne procuration à Dalila KHORBI, Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Tina RAMAH

Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes:

1. Dans le cadre d'évolutions internes et suite au départ d'agents

CRÉATIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Responsable Ferme pédagogique	Ensemble des grades du cadre d'emploi des Adjoints d'animation (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des animateurs (Cat B) Ensemble des grades du cadre d'emploi des Adjoints administratifs (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs (Cat B)	100%	Mise en conformité du poste avec le projet	Le responsable de la ferme pédagogique pilote l'aménagement de la structure. Il participe à la mise en œuvre du projet de service en lien avec les élus référents. Il assure la gestion et l'animation de l'activité.
Référent scolaire	Ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des ATSEM (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des Agents de maîtrise (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts pour le poste suite à vacance du poste.	Le référent scolaire ses missions d'ATSEM, organise le travail en accord avec la hiérarchie et veille au bon fonctionnement du site, dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.
Chargé de projet aménagement RD14	Ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs (Cat B) Grade d'Attaché (Cat A)	100%	Création de poste	le chef de projet s'assure du suivi du projet de transformation du boulevard Victor Bordier en boulevard urbain, et de la transformation de cette zone commerciale en véritable centre-ville.
Référent Développement RH	Ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs (Cat B)	100%	Création de poste	Le référent développement RH assure la structuration de la gestion du recrutement, de la formation, la gestion de dossiers transverses et la participation à la mise en œuvre de projets en matière de Ressources Humaines.
Coordinateur adjoint des offices et entretien des locaux	Ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Cat C)	100%	Création de poste	Le coordinateur adjoint des offices et de l'entretien des locaux anime l'équipe de responsable des offices municipaux en lien avec la coordinatrice des responsables d'office. Il organise et gère les moyens concourant à la distribution des repas servis au sein des établissements scolaires municipaux, du foyer et relatifs au portage de repas. Il assure la gestion des stocks de matériel et produits d'hygiène et d'entretien.

Gestionnaire/ Réfèrent carrières paies	Ensemble des grades du Cadre d'emploi des adjoints administratifs (Cat C) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Rédacteurs (Cat B)	100%	Création de poste	Outre les missions inhérentes à un gestionnaire carrière paies, l'agent supervise les procédures et apporte son expertise dans des dossiers plus complexes
Responsable du service environnement et espaces verts	Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Agents de maitrise (Cat C) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Techniciens (Cat B)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Il a pour mission principale la gestion de la régie espaces verts, le suivi des entreprises d'entretien, ainsi que la réalisation des plans de gestion du patrimoine arboré et leur suivi.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations
Adjoint au Chef de service des espaces verts	Grade de technicien	100%	Réorganisation du service
Responsable Ferme pédagogique	Ensemble des grades du Cadre d'emploi des animateurs (catégorie B) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Techniciens (catégorie B) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Ingénieurs (catégorie A) Ensemble des grades du Cadre d'emploi des Attachés (catégorie A)	100%	Mise en conformité du poste avec le projet
Réfèrent scolaire	Grade d'ATSEM principal de 1ère classe	100%	Modification des grades ouverts pour le poste suite à vacance du poste.
Responsable du service environnement et espaces verts	Cadre d'emploi des Techniciens (B) Cadre d'emploi des Ingénieurs (A)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné

Recours aux agents contractuels :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Enfin, il est proposé d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité Technique du 17 novembre 2022,

Vu le tableau des effectifs ci-annexé,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires et des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessus, dans le cadre des évolutions internes et des recalibrages de poste suite au départ d'agents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés,

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-annexé.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 05/12/2022

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 5 décembre 2022